Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260430-DELIB2026081-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-081 Affaires générales – Création de la commission d'appel d'offres (CAO)	Nomenclature 5.2

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	28	31

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Marguerite BLEUZEN

EXPOSE :
Vu le Code de la commande publique

Vu le Code général des collectivité territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 à L. 1414-4, L. 2121-21 et D. 1411-3 à D. 1411-5

La commission d'appel d'offres est l'organe compétent pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée au regard des seuils européens en vigueur, sauf dans le cas de l'urgence impérieuse ; donner son avis sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % pour les marchés auxquels elle a été consultée. En dehors de ces cas, elle peut être sollicitée pour rendre un avis consultatif.

Elle est composée du Président de la CCHC, de cinq (5) membres titulaires élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, et de cinq (5) membres suppléants élus dans les mêmes conditions ; tous issus de l'assemblée délibérante. Le scrutin est secret, sauf accord unanime contraire.

Le dépôt des listes s'effectue dans les conditions fixées par l'assemblée ou l'organe délibérant (article D. 1411-5 du CGCT). Il est proposé de fixer la date limite pour le dépôt des listes à l'occasion de la séance du Conseil communautaire du 30 avril 2026 au siège de la Communauté de communes de Haute Cornouaille sise 6, rue de Morlaix, 29520 Châteauneuf-du-Faou.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260430-DELIB2026081-DE

Si seule une liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et la présidente en fait la lecture (article L2121-21 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé la création de la commission d'appel d'offres (CAO) pour la durée du mandat.***
- ***a approuvé les conditions de dépôt des listes et le déroulement des élections des membres de la commission d'appel d'offres.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 30 avril 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN



Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260430-DELIB2026081-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT	X		
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER	X		
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON	X		
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU	X		
Joëlle LE BIHAN	X		
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND	X		
Nicolas LEVENEZ	X		
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA	X		
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT		X	Pouvoir à Brendan RIOU
Hélène PAUGAM		X	Pouvoir à Xavier YANNOU
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH	X		
Anne-Marie DUIGOU	X		
Sylvie LE MOAL	X		
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU		X	Pouvoir à Anthony PAGE

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260430-DELIB2026081-DE